

Le 16 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 10 mars 2017

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	X	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	X	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint		X
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	X	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	X	
LAJON Marie-Hélène	X	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick		X
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude	X	
GUILLERMARD Frédéric	X	
MANON François	X	
DEBIEZ Yvon		X
JACQUEMIN Isabelle	X	
PENVEN Gwénaél	X	
LANTUEJOL Jérôme	X	
SANTUS Aurélie		X
GEHIN Frédéric	X	
MEYER Grégory		X
DELBEGUE Hervé	X	
DEPLANQUE Karine	X	

Pouvoirs :

Annick Devoisin a donné un pouvoir à Béatrice Berger,

Michel Lagache a donné un pouvoir à René Vial,

Yvon Debiez a donné un pouvoir à Yves Diaz.

Grégory Meyer a donné un pouvoir à Frédéric Géhin.

Les Conseillers présents, soit 14 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Hervé DELBEGUE.

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 janvier 2017 : à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- ligne de trésorerie,
- vente du livre sur le patrimoine : modification de la régie médiathèque,
- syndicat des marais : modification délégué communal : remplacement de Marc Martin-Cordier,
- indemnité du Maire : modification de la délibération du 19 janvier 2017,
- Médiathèque : projet de prêt numérique,
- participation au frais de fonctionnement de la classe ULIS de l'école St Joseph e la Tour du Pin,
- fête du village 2017,
- Cabinet infirmier : remboursement d'une part des charges d'électricité,
- Affaires diverses.

Décisions prises dans le cadre de la délégation

DECISION N°2017-4 : ester en justice : affaire Rodighiero

Considérant l'assignation en référé devant le TGI reçue en Mairie le 31 janvier 2017 à la requête de M. Rodighiero pour un problème d'accès de sa propriété sur la RD 1075

Considérant qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux dans cette affaire.

DECIDE d'ester en justice et de désigner Maître BOURILLON du cabinet URBAN CONSEIL de Lyon afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance

DECISION N°2017-5 : avenant n°1 MAPA maîtrise d'œuvre : mise aux normes d'accessibilité et réorganisation bâtiment mairie/salle des fêtes et ses abords

Vu la décision n°2016-10 du 28 juillet 2016 confiant la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes d'accessibilité et réorganisation du bâtiment Mairie/Salle des Fêtes, de ses abords et la requalification des espaces publics attenants, introduite par un diagnostic à PS ARCHITECTES, sarl d'architecture, 32 avenue du Dauphiné 38 300 BOURGOIN- JALLIEU et mandataire du groupement d'entreprises conjoint composé de PS Architectes, PE2C, TECBAT, GENIE TECHS, ECHOLOGOS, ABEST Ingénierie.

Considérant la nécessité d'avoir un diagnostic complémentaire d'accessibilité et une mission complémentaire pour un dossier de subvention

DECIDE de signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes d'accessibilité et réorganisation du bâtiment Mairie/Salle des fêtes de ses abords et la requalification des espaces publics attenants. L'incidence financière s'élève à 2780€ HT soit 24.53% de la tranche ferme du marché.

DECISION N°2017-6 : don sans charge

DECIDE d'accepter le don sans charge effectué par l'association Les Amis de l'église Notre Dame de Compassion d'un montant de 1000€ (mille euros).

Délibération n° 2017-2-1 : ligne de trésorerie

Frédéric Guillermand et Frédéric Géhin s'interrogent sur ce besoin de trésorerie, comment le Maire l'explique-t-il ?

Le Maire rappelle que durant toute l'année 2016, la trésorerie était stable avec en moyenne 200000€. Il s'avère qu'en fin d'année, plusieurs grosses dépenses d'investissement ont été payées, par ailleurs, l'attribution de compensation de la part de la CCBD versée mensuellement n'a pas encore été versée en 2017 soit un manque de près de 90 000€ sur 3 mois. A noter également que l'emprunt inscrit au budget 2016 n'a pas été réalisé.

Après discussions, le Maire soumet au vote :

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à 13 voix pour, 4 contre (Frédéric Géhin, Hervé Delbègue, Karine Deplanque, Grégory Meyer) et 1 abstention (Frédéric Guillermand), le Conseil Municipal :

- DECIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est un emprunt de 50 000€ ayant pour caractéristiques :

Objet : prêt relais en attente de subventions ou de recouvrement de FCTVA

Montant : 50 000€

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois avec une marge de 1%

Taux plancher : 1,00%

Frais de dossier : 380€

Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)

Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil

Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité.

Délibération n° 2017-2-2 : modification de la régie médiathèque

Vu la délibération en date du 16 janvier 2001 créant une régie de recettes, modifiée par les délibérations du 20 juin 2006 et du 27 avril 2010,

Considérant que le travail de la commission patrimoine va être publié dans un livre qui sera proposé à la vente. L'inscription de cette vente dans la liste des produits de la régie de recettes de la médiathèque est justifiée aussi il convient donc de modifier les articles 2 et 3 de la délibération visée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE d'intégrer la vente du livre réalisé par la commission patrimoine intitulé « Corbelin d'hier à aujourd'hui »

- MODIFIE les articles 2 et 3 de la délibération du 16 janvier 2001 instaurant cette régie et rectifiée par délibérations du 20 juin 2006 et du 27 avril 2010 :

Article 2 : la régie encaisse les produits suivants :

les abonnements annuels,

les pénalités de retard pour la restitution des documents prêtés,

le remboursement sur la valeur de rachat des documents perdus,

les utilisations du multimédia (internet ...),

les éditions sur imprimante et les photocopies.

La vente du livre : « Corbelin d'hier à aujourd'hui »

Article 3 : les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :
à l'aide d'un carnet à souches

Délibération n° 2017-2-3 : MODIFICATION DES TARIFS PUBLICS

Sur proposition de Béatrice Berger, adjointe en charge du patrimoine, sur la base du travail de la commission patrimoine, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'ajouter le prix de vente du livre « Corbelin d'Hier à Aujourd'hui » aux Tarifs de la médiathèque,

- FIXE ce dernier à 20€

D)MEDIATHEQUE LES RONDIERS

Abonnement annuel :

*Abonnement famille (parents et enfants à charge) :	12 €
*Abonnement adulte (+18 ans) :	8 €
* Abonnement enfants jusqu'à 14 ans :	gratuit
*Abonnement Adolescents (14 à 18ans) étudiant (+18 ans) :	5 €
*Abonnement association extérieure à la commune:	30 €

Divers :

*Internet :	gratuit	pour les abonnés
-------------	---------	------------------

*retard :	3 €	par semaine après 3 relances
*perte de document :	remboursement	sur la valeur de rachat
*photocopie : la copie	0,25 €	format A4
	0,50 €	format A3
*édition de document sur imprimante	0,25 €	
* Livre Corbelin d'hier à aujourd'hui	20 €	

- PRECISE que le choix définitif de l'imprimeur se fera en réunion d'adjoints avec 2 membres de la commission patrimoine et que tout devis supérieur à 20€ l'ouvrage devra systématiquement être rejeté et que le nombre d'ouvrage à imprimer sera de 250 exemplaires.

Délibération n° 2017-2-4: syndicat des marais : modification délégué communal : remplacement de Marc Martin-Cordier

Marc Martin-Cordier est le délégué communal au syndicat des Marais. Cette délégation se justifiait du fait de sa profession d'agriculteur : il avait une bonne connaissance des marais. Etant désormais retraité, il demande à être remplacé.

Florent Miège, agriculteur sur la commune serait intéressé. Cependant, ce dernier n'a pas présenté d'acte de candidature comme le souhaitait le Maire.

Il est donc décidé de sursoir à la délibération.

Délibération n° 2017-2-5 : indemnité du Maire : modification des délibérations attribuant les indemnités aux élus

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017) a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022. Par ailleurs, le point d'indice de la fonction publique a augmenté de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence à l'indice 1015, une nouvelle délibération est nécessaire. Il convient alors de viser l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018 (il deviendra l'indice 1028).

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et notamment l'article 3 qui fixe les indemnités du Maire à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifiant l'indice brut terminal

Vu la délibération n°2014-4-12 attribuant les indemnités au Maire et aux adjoints

Vu la délibération n° 2017-1-1 du 19 janvier 2017 modifiant l'indemnité du Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ATTRIBUE au Maire une indemnité correspondante à 40% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017,
- ATTRIBUE l'indemnité des adjoints à 16,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Délibération n° 2017-2-6 : Médiathèque : projet de prêt numérique

Le réseau de médiathèque des Avenières-Veyrins-Thuellin et Corbelin travaille depuis 2 ans pour trouver une solution adaptée pour proposer des livres numériques à la population de plus en plus demandeuses et pour « toucher » un autre public, les jeunes notamment.

Le logiciel Paprika a une extension qui permettrait de télécharger les livres, jusqu'à 10 lecteurs en même temps. Son acquisition coûte 1386€ et une maintenance annuelle de 216€.

La commune des Avenières-Veyrins-Thuellin se chargerait de l'acquisition du logiciel et de la maintenance.

Il est demandé à la commune de prendre en charge l'achat du fonds de livres numériques pour la première année : pour avoir un fond attractif, il faudrait environ 40 ouvrages à 30€/livre soit un budget de 1200€.

La ligne budgétaire de la médiathèque est de 4450€ (chiffre budget 2016), cette somme conséquente amputerait les crédits au détriment des acquisitions des livres papiers.

Annick Devoisin demande donc un crédit supplémentaire exceptionnel de 1200€ pour l'année 2017 pour l'acquisition de ces livres numérique.

Frédéric Géhin, comme la plupart des conseillers sont favorable à cette dépense exceptionnelle pour lancer ce service. Par contre, l'année prochaine, ces achats devront être pris sur les crédits courants.

Le débat se porte sur la répartition des coûts entre les Avenières-Veyrins-Thuellin et Corbelin : pourquoi une répartition de 50 % alors que les Avenières représente 2/3 des habitants ?

Après discussion, il est proposé d'acquérir 30 ouvrages à 30€ soit 900€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 17 voix pour et 1 contre (Annick Devoisin qui était favorable pour 1200€)

- DECIDE d'accorder à la médiathèque un crédit exceptionnel de 900€ pour l'année 2017 pour l'acquisition du fond de livres numériques dans le cadre de la création de ce nouveau service avec la médiathèque des Avenières-Veyrins-Thuellin.

Délibération n° 2017-2-7 : participation au frais de fonctionnement de la classe ULIS de l'école St Joseph de la Tour du Pin

Vu les délibérations n° 2015-1-2 et 2016-4-10 autorisant le maire à signer la convention financière avec l'OGEC de l'école privée St Joseph de la Tour du Pin pour les enfants scolarisés en CLIS dans cet établissement

Il convient de reconduire cette convention financière pour l'année 2016-2017 pour un coût de 1115€ pour l'année.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à régler la somme de 1115€ à l'OGEC de l'école privée St Joseph de la Tour du Pin au titre des frais de scolarité d'un élève corbelinois en classe ULIS (ex CLIS) pour l'année scolaire 2016/2017

Délibération n° 2017-2-8 : Fête du village 2017 : animation

La prochaine édition de la fête du village aura lieu le 14 juillet prochain au champ de Mars.

Il est prévu de faire appel à un orchestre pour assurer l'animation de la soirée. Un contrat d'engagement doit être passé avec l'Orchestre Ambiance. Montant de l'animation : 900€ comprenant les salaires, les frais de déplacement. Les charges sociales étant en sus.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le contrat d'engagement avec l'orchestre Ambiance pour un montant correspondant à 900€ comprenant les salaires et les frais de déplacement. A noter que les charges sociales sont estimées à 400€.
- AUTORISE le Maire à régler les salaires et frais de déplacement aux 4 musiciens composant l'orchestre Ambiance et les charges sociales directement au GUSO,
- CHARGE le Maire de faire la déclaration à la SACEM et l'AUTORISE à régler les droits inhérents à la diffusion des œuvres musicales.

Délibération n° 2017-2-9 : Cabinet infirmier : remboursement d'une part des charges d'électricité

Il convient de rembourser au cabinet infirmier la part des frais d'électricité payés par le cabinet infirmier mais qui concerne la salle voutée, propriété communale.

Il n'y a pas eu de délibération, il doit être ré-étudié la consommation avant de définir un montant. Le principe du remboursement n'est pas remis en question, mais il faut connaître le montant et aussi pourquoi l'abonnement est si élevé au vue des équipements dans ces locaux.

- Affaires diverses dont

- point sur la programmation urbaine et préparation de la réunion publique :

La présentation des fiches projets réalisées par Réflexité a été faite au conseil. Concernant la réunion publique du 24 mars, le maire évoquera le déroulé de l'étude de la programmation urbaine et de l'accessibilité de la mairie avec l'assistance de Bénédicte Chardon et Laura Khirani du CAUE.

Le Maire souhaite que cette réunion ne dure que 2 heures. Si des cas particuliers privés sont abordés lors du temps d'échange, le maire demandera à les traiter en dehors de la réunion.

Monique Favel

Réunion CCAS : mardi 21 mars prochain avec pour ordre du jour le vote du budget et la préparation de repas des seniors ouverts aux Corbelinois à partir de 72 ans. A ce jour il y a déjà 108 participants.

Le Maire :

Contentieux privé impasse de Narbin :

Un contentieux oppose des riverains Impasse de Narbin au sujet de l'utilisation d'un chemin. La longueur de la voie communale était mise en cause dans ce contentieux, car suivants les documents, sa longueur était de 56 mètres, 78 mètres ou 100 mètres. La cour d'Appel vient de rendre son jugement : elle considère que la voie est un chemin d'exploitation à compter de la parcelle privée.

Ecole maternelle et restauration scolaire :

Par délibération de juin 2007, le conseil municipal avait décidé de n'autoriser la prise en charge des enfants au restaurant scolaire qu'à partir de la moyenne section de maternelle. Cette décision était motivée par : 1/ le bien-être des enfants : à 3 ans, la journée complète à l'école est très fatigante. 2/ pour des raisons d'effectifs : il n'est pas possible d'accueillir plus de maternelle dans de bonnes conditions.

Le Maire a reçu plusieurs demandes de dérogation pour la rentrée scolaire 2017/2018 : il souhaitait en faire part au conseil. Personnellement, il n'est pas favorable pour modifier la délibération. Le conseil confirme le maintien des dispositions actuelles.

Course cycliste : organisation des championnats régionaux le 25 juin :

La course cycliste du 25 juin accueillera le championnat Auvergne Rhône Alpes de l'Avenir catégories minimales, cadets et juniors.

Son organisation est coûteuse : près de 400 coureurs sont attendus.

Béatrice Berger souhaiterait qu'un budget soit établi : coût estimé : 6000€ course organisée par l'Etoile Cycliste St Clairoise.

D'où sa proposition : limiter le coût financier par l'octroi d'une subvention de 3000€ à l'association Etoile Cycliste St Clairoise (pour les autres années : 1200€)

Hervé Delbègue s'étonne de cette annonce : le dernier débat en conseil municipal au sujet de la course cycliste a porté uniquement sur la reconduite ou non de la course en 2017, en aucun cas d'envisager un évènement d'une telle importance !

Le Maire précise qu'il n'est plus possible d'annuler la course inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme.

La commune devra solliciter toutes les associations pour avoir des bénévoles ce jour là.

L'octroi de la subvention sera voté lors du vote du budget.

- préparation du bureau de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai.

Le planning pour la tenue du bureau de vote a été établi en fonction des disponibilités des élus.

Béatrice Berger :

Centre de loisirs :

En septembre prochain aura lieu une fête pour les 20 ans du centre de loisirs au Moulin : cette dernière est en préparation.

Fréquentation :

Si la fréquentation du centre de loisirs pour les vacances de Noël a été excellente, celle des vacances d'hiver a été mitigée. Reste à savoir si cette baisse est due à la nouvelle tarification : Il est convenu d'attendre l'année complète pour en faire le bilan.

Isabelle Jacquemin précise que 9 enfants sont déjà présents le matin bien avant l'ouverture du centre à 7h30 : il faudra peut être revoir l'heure d'ouverture pour septembre 2017.

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

Aucune information n'est encore parvenue de l'académie pour l'organisation des TAP à la rentrée prochaine.

François Manon :

Projet installation d'une exploitation agricole au Guillermand : Chèvres et poules.

Un projet d'installation d'une exploitation agricole en plein hameau du Guillermand est à l'étude. Il s'agirait d'un cheptel de 250 poules et 47 chèvres. Parcelle trop limitée 3000m² : Un collectif de riverains est en cours de constitution car cette exploitation engendrerait de nombreuses nuisances : outre la présence des animaux sur une petite parcelle de 3000m², il y aura la traite très tôt le matin.

Claude Carrias :

CME :

Les jeunes élus vont entreprendre les plantations avec François Manon et ils ont préparé le nettoyage de printemps avec entre autres, une « campagne » de sensibilisation des adultes au tri.

Isabelle Jacquemin :

Artisans corbelinois :

Plusieurs artisans lui ont demandé comment faire pour travailler pour la commune ?

Le Maire lui répond que la première démarche est de se faire connaître de la Mairie : il essaie toujours, dans la mesure du possible, de faire intervenir des entreprises locales.

Frédéric Guillermand :

Travaux de particuliers :

Il signale le « déssouchage » d'une haie, il doit vérifier son classement en zone boisée classée avant d'entreprendre toute démarche.

Il signale également qu'un chantier de construction endommage gravement la chaussée : il voudrait savoir qui prend en charge les frais de remise en état de la route.

ADMR :

La prochaine assemblée générale de l'association aura lieu le 2 juin prochain.

Comment va s'organiser le déménagement des bureaux de l'ADMR pendant le temps des travaux de rénovation de la Mairie ?

Le Maire rappelle que l'étude n'en est qu'au stade des esquisses : il n'y a pas de planning prévu pour l'instant. Il va de soit que l'ADMR sera déplacée dans un local adapté. Il demande à Frédéric Guillermand, également président de l'ADMR, de lui faire part des besoins de l'association (téléphone, internet, archives, accueil du public....) afin de proposer a meilleure solution.

Le Maire clôt la séance à 0h20.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT
SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

	Signature
VIAL René, Maire	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	
LAJON Marie-Hélène	
DEVOISIN Annick	
CARRIAS Claude	
GUILLERMARD Frédéric	
MANON François	
DEBIEZ Yvon	
JACQUEMIN Isabelle	
PENVEN Gwénaél	
LANTUEJOL Jérôme	
SANTUS Aurélie	
GEHIN Frédéric	
DELBEGUE Hervé	
MEYER Grégory	
DEPLANQUE Karine	